

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

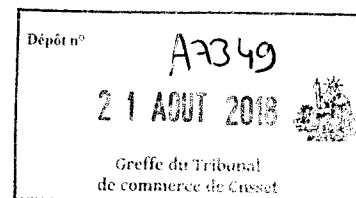
Numéro de gestion : 1986 B 40062
Numéro SIREN : 338 107 220
Nom ou dénomination : SCACENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2018 sous le numéro de dépôt 7349

SCACENTRE

Société Anonyme
Au capital variable
Siège social : Zone Industrielle de Moulins Yzeure
10 Rue Colbert
03400 YZEURE

R.C.S. : 338 107 220 RCS CUSSET
SIRET : 338 107 220 000 18



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit
Et le Quatorze Juin

Les Administrateurs se sont réunis sur la convocation du Président, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Echéance du mandat du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et remplacement de ce dernier,
- Questions diverses.

Etaient convoqués à la réunion, outre les Administrateurs :

Monsieur Christophe ROYER
Membre du Comité d'Entreprise

Assistent à la réunion :

- Madame Anne-Laure THORAL
- Monsieur Pascal RICORDEAU
- Monsieur Stéphane ADAM
- Monsieur Jean-François MOUSSET
- Monsieur Pierrick FRABOULET
- Monsieur Matthieu BUCHARD
- Monsieur André HUGUET

Administrateurs

Monsieur Christophe ROYER,

Membres du Comité d'Entreprise

Les nouveaux Administrateurs, récemment élus, font un exposé des questions à l'ordre du jour.

Diverses observations sont échangées.

**ECHEANCE DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DIRECTEUR GENERAL ET REMPLACEMENT DE CE DERNIER**

Le mandat de Monsieur Jean-Paul OGER ayant expiré à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour, les nouveaux Administrateurs nomment :

Monsieur Pascal RICORDEAU, né le 7 Janvier 1962, demeurant à MONTLUCON (03100), 36 Rue Jean Moulin, Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en remplacement.

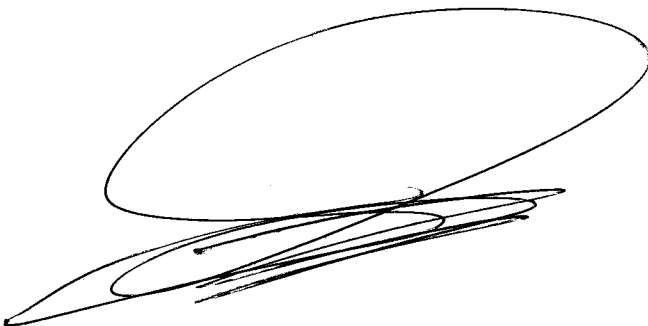
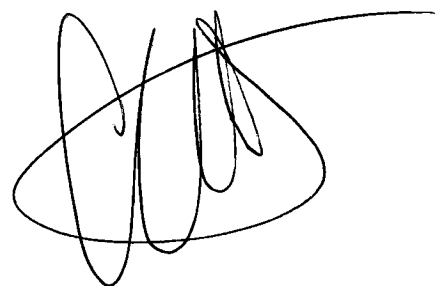
Après en avoir délibéré, les Administrateurs décident à l'unanimité de nommer Monsieur Pascal RICORDEAU, tant en qualité de Président du Conseil d'Administration que de Directeur Général, et ce pour la durée de son nouveau mandat d'Administrateur.

Monsieur Pascal RICORDEAU exercera ses fonctions conformément aux dispositions des articles L 225-51, L 225-51-1 et L 225-56 du Code de Commerce.

Tous pouvoirs lui sont en outre donnés pour accomplir les formalités légales consécutives à sa nomination.

Monsieur Pascal RICORDEAU déclare accepter ce mandat et remercie le Conseil pour la confiance qu'il veut bien lui témoigner. Il déclare ne pas être frappé de mesures, ni exercer de fonctions susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

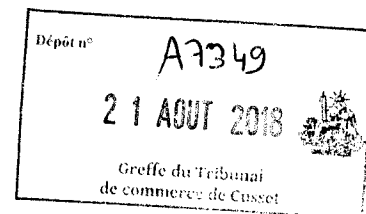
Plus rien n'étant à délibérer, le présent procès-verbal a été dressé, clos et signé par le Président et un Administrateur.

A large, stylized signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below.A smaller, more compact signature in black ink, featuring a series of loops and a final horizontal stroke.

SCACENTRE

Société Anonyme
Au capital variable
Siège social : Zone Industrielle de Moulins Yzeure
10 Rue Colbert
03400 YZEURE

R.C.S. : 338 107 220 RCS CUSSET
SIRET : 338 107 220 000 18



**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 JUIN 2018**

.../...

**RESOLUTION SUR L'ECHEANCE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET
SUR L'ELECTION A INTERVENIR**

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, constatant que les mandats de Messieurs Jean-Paul OGER, Daniel BENAÏCHA, Jean-André MAILLET, André HUGUET et Pascal RICORDEAU viennent à expiration ce jour et que celui de Monsieur Gérard BRUNET a pris fin à l'occasion de sa sortie du mouvement (15 Décembre 2017), décide de procéder aux élections des membres du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle qu'un appel à candidatures a été adressé aux adhérents lors de la réunion mensuelle de Mars 2018 et par courriel du 26 Mars 2018 afin de porter l'effectif du conseil d'administration à 7 membres.

Puis le Président fait état à l'Assemblée des candidatures qu'il a reçues jusqu'au 28 Mai dernier, qu'il soumet au vote de ladite Assemblée.

Ainsi, il précise qu'il a reçu la candidature des huit candidats suivants :

- Madame Anne-Laure THORAL
- Monsieur Pascal RICORDEAU
- Monsieur Stéphane ADAM
- Monsieur Jean-François MOUSSET
- Monsieur Pierrick FRABOULET
- Monsieur Matthieu BUCHARD
- Monsieur André HUGUET
- Monsieur Patrick GUITTON

En premier lieu, l'Assemblée adopte la procédure suivante pour nommer les sept postes d'administrateur à pourvoir, qui vous est ci-après présentée :

1°) Un bulletin de vote listant l'identité des 8 candidats aux postes d'administrateurs vous sera remis. Il vous est demandé de cocher, selon votre choix, le nom de 7 candidats parmi les 8 figurant sur ce bulletin. Ce vote ayant lieu à bulletin secret, il vous sera demandé de le déposer dans une urne prévue à cet effet. Le bureau de l'Assemblée sera alors amené à dépouiller les bulletins de vote et à comptabiliser le nombre de voix recueillies par chacun des candidats. Les 7 candidats ayant obtenu le plus de voix seront présentés au vote de l'Assemblée.

En cas d'égalité de voix, il sera procédé à un second tour.

L'Assemblée dispense le bureau de faire intervenir un huissier pour encadrer le déroulement de cette élection.

2°) Dès lors que les 7 candidats auront été désignés, leur candidature sera soumise à l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide :

- Après dépouillement des bulletins de vote et décompte des 7 personnes choisies par l'Assemblée, d'arrêter le nom des 7 administrateurs qui sera présenté ci-après au vote de l'Assemblée, comme suit :
- Madame Anne-Laure THORAL
- Monsieur Pascal RICORDEAU
- Monsieur Stéphane ADAM
- Monsieur Jean-François MOUSSET
- Monsieur Pierrick FRABOULET
- Monsieur Matthieu BUCHARD
- Monsieur André HUGUET
- De nommer en qualité de nouveaux Administrateurs, et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 :
- Madame Anne-Laure THORAL
- Monsieur Pascal RICORDEAU
- Monsieur Stéphane ADAM
- Monsieur Jean-François MOUSSET
- Monsieur Pierrick FRABOULET
- Monsieur Matthieu BUCHARD
- Monsieur André HUGUET

Les Administrateurs ci-dessus nommés, présents à la réunion, déclarent accepter le mandat d'Administrateurs qui vient de leur être confié et qu'ils n'exercent aucune fonction ni ne sont frappés d'aucune mesure, susceptible de leur interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur.

L'Assemblée Générale constate, en conséquence, de la résolution qui précède, que le Conseil d'Administration de la société est composé, à compter de ce jour, des 7 membres suivants :

- Madame Anne-Laure THORAL
- Monsieur Pascal RICORDEAU
- Monsieur Stéphane ADAM
- Monsieur Jean-François MOUSSET
- Monsieur Pierrick FRABOULET
- Monsieur Matthieu BUCHARD
- Monsieur André HUGUET

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du présent Procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

RESOLUTION CONCERNANT LES FORMALITES DE PUBLICITE

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

COPIE CERTIFIEE CONFORME

